

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DONNEVILLE**

Séance du 15 mars 2021

Date de la convocation : 9 mars 2021

Délibération n° 2021-10

Membres

En exercice : 14

Présents : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt et un et le quinze mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Hervé Pupier, espace Cabanac, sous la présidence de M. Bernard CROUZIL, Maire.

Etaient présents : Mmes CASAGRANDE, COCHET, FRANCH, LAVERGNE, PASQUALINI, PIN-BELLOC, et SENAC et MM. BOUTEILLER, CORNILLOU, CROUZIL, FRILLAY, GONINDARD et OTAL.

Absent excusé : M. JOCTEUR-MONROZIER

Mme PIN-BELLOC Florence a été élue secrétaire de séance.

Objet : Vote des subventions aux associations 2021

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les propositions de subvention aux associations pour l'exercice 2021 :

Associations	2 021
Chasse	200
Foot	500
Tennis	1 300
CLAD (activités + festivités)	7 500
Personnel	1 900
Arbres et Paysages d'Autan	150
Coopérative école	500
Les Cloches de Donneville	0
Graines de Gafet's (Asso Parents d'élèves)	300
La Maison des Parents du Lauragais	250
Total	12 600

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le versement de ces subventions aux associations.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Bernard CROUZIL

Le Maire certifie que la présente délibération a été
publiée le 17/03/2021
transmise au Représentant de l'Etat le 17/03/2021
Pour copie conforme
Le Maire,

